

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

**Statistiques d'activité notariale en province au XVIIIe siècle
: 1re données (Troyes et Rouen en 1749)**

Journal de la société statistique de Paris, tome 114 (1973), p. 69-74

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1973__114__69_0

© Société de statistique de Paris, 1973, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

**STATISTIQUES D'ACTIVITÉ NOTARIALE EN PROVINCE
AU XVIII^e SIÈCLE :
1^{re} DONNÉES (TROYES ET ROUEN EN 1749)**

Nous nous livrons actuellement à une étude de la société parisienne à diverses époques, notamment pour l'Ancien Régime en 1610, 1698 et surtout 1749, telle que peut la révéler l'analyse statistique du contenu des minutes notariales et; dans un premier stade, lorsqu'ils subsistent, celle des répertoires, moins riche mais plus rapide à mettre en œuvre; les premiers

résultats sont en cours de publication (1). Dans le développement de cette recherche, et à titre comparatif, nous avons été amené à procéder à des sondages sommaires dans les archives notariales d'autres villes pour ces mêmes époques, notamment à Versailles, Orléans, Lille, Amiens, Reims, Rouen et Troyes. Le présent article se bornera à présenter les premiers résultats obtenus sur l'année 1749 pour ces deux dernières villes (2) qui, s'ils ne sont peut-être pas importants en eux-mêmes, permettront, du moins nous l'espérons, de prendre conscience de l'intérêt de telles études menées d'une manière plus étendue, plus systématique et plus élaborée.

Les minutes de douze offices notariaux troyens pour 1749 sont conservées aux Archives départementales de l'Aube, soit la majorité des documents notariaux établis alors, mais seulement deux répertoires, ceux des Études Chastet et Fauveau. La première comprend 352 numéros, la deuxième 1 284. Nous avons dépouillé la totalité du répertoire de M^e Chastet pour 1749 et le premier semestre de cette même année (674 actes) pour celui de M^e Fauveau, soit un total de 1 026 actes. A Rouen, nous avons pu examiner le répertoire de l'office Le Dars pour toute la même année (soit 263 actes) et ceux des offices Ozanne et Baron; pour ces deux derniers le dépouillement n'est cependant pas complet, les répertoires de ces notaires étant composés aux Archives départementales de la Seine-Maritime de feuillets séparés reliés de manière discontinue et que nous n'avons pas tous relevés; il porte sur 76 actes pour l'office Ozanne et 152 pour l'office Baron, soit pour les 3 offices un total de 491 actes.

Nous avons réparti les actes pour chaque ville par office et par nature en distinguant, outre les actes trop généraux ou indéterminés pour être classés dans l'une ou l'autre de ces catégories, 4 grandes natures d'actes regroupés selon leurs caractéristiques socio-économiques :

1^o Actes se rapportant presque toujours à une opération de crédit, relatifs soit à la naissance de celle-ci (obligations et constitutions, notamment), soit à la période intermédiaire entre la naissance et la fin du crédit (cessions et transports de rentes et de créances, par exemple), soit à sa fin (tels que quittances et remboursements).

2^o Actes de mutation de propriété et de jouissance (ces actes comportent souvent une opération de crédit, telle que vente avec prix payable à terme en tout ou en partie, ou converti en une rente; quant aux baux, leur caractère d'actes de crédit n'est plus guère contesté actuellement, puisqu'au lieu de mettre à la disposition de l'emprunteur contre versements ultérieurs réguliers le capital nécessaire à l'acquisition d'un bien d'investissement ou de consommation, ils mettent à sa disposition ce bien déjà acheté sous la même contrepartie; les procédés modernes de crédit-bail confondent pratiquement ces deux opérations) et autres actes se rapportant à l'activité économique (c'est le cas de l'apprentissage, dont le caractère d'investissement économique essentiel au même titre que l'équipement en matériels ou bâtiments est unanimement admis aujourd'hui, et qui d'ailleurs se faisait souvent à crédit).

3^o Actes se rapportant au droit de la famille.

4^o Actes se rapportant à la vie ecclésiastique et nobiliaire.

Le tableau I concerne les offices troyens en 1749; le tableau II concerne les offices rouennais.

Ces tableaux permettent notamment de constater que :

A Troyes, la très grande majorité des actes étudiés (80,70 % de l'ensemble des actes; 85,63 % des actes classables) est essentiellement en rapport avec l'activité économique.

1. Voir à cet égard notre article « Statistiques d'activité notariale à Paris au XVIII^e siècle : 1^{res} données » dans ce même numéro du Journal de notre Société.

2. Les études menées sur les autres villes citées sont en voie de parution dans des revues régionales.

A l'intérieur de ce groupe, les seuls actes directement en rapport avec les activités de crédit représentent un pourcentage nettement supérieur à celui des actes de droit familial (et égal au total de ceux-ci et des actes de droit spécifique d'Ancien Régime). Les actes relatifs au droit familial ne représentent qu'environ 10 % de l'activité notariale et ceux de droit d'Ancien Régime (ici il ne s'agit pratiquement que de droit ecclésiastique) moins de 4 % de celle-ci.

A Rouen également la majorité des actes étudiés se rapporte à la vie économique; elle est moins écrasante qu'à Troyes (55,60 % de l'ensemble des actes; 62,76 % des actes classables); mais à l'intérieur de ceux-ci le groupe des actes directement en rapport avec les activités de crédit (42,30 % des actes classables) est très important et à lui seul supérieur au double des actes de droit familial, lesquels représentent environ le cinquième de l'activité.

TABLEAU I

Troyes — 1749

Nature des actes	M ^e Chastet	M ^e Fauveau	Total	Nature des actes	M ^e Chastet	M ^e Fauveau	Total
<i>Actes se rapportant directement à des opérations de crédit</i>				Révocations de testaments . . .	1	1	2
Constitutions de rentes	8	27	35	Don mutuel	1	—	1
Transports de rentes ou créances	9	22	31	Avis de parents	—	1	1
Quittances	9	21	30	Consentement à testament	—	1	1
Reconnaisances	9	11	20	Compte de succession	—	1	1
Obligations	7	5	12	Partage	—	1	1
Déclarations au profit de	1	4	5	<i>Total</i>			101
Discussion	—	3	3	Pourcentage de l'ensemble des actes : 9,85			
Délaissement	1	—	1	Pourcentage des 967 actes classables : 10,44			
Délégation	—	1	1	<i>Actes relatifs au droit d'Ancien Régime (spécialement questions ecclésiastiques et nobiliaires)</i>			
Société	—	1	1	Prises de possession de cures, chapelles ou prieurés	9	9	18
<i>Total</i>			139	Démissions de cures	9	2	11
Pourcentage de l'ensemble des actes : 13,55				P. V. d'Assemblées de marguilliers et de paroissiens	—	3	3
Pourcentage des 967 actes classables : 14,38				Présentation à cure	1	—	1
<i>Actes de mutation de propriété ou de jouissance (comportant souvent une opération de crédit) et autres actes en rapport avec l'activité économique</i>				Provision de prieuré	1	—	1
Ventes	64	248	312	Procuracion pour résigner canonicat	—	1	1
Baux	175	111	286	Titre sacerdotal	—	1	1
Apprentissages	5	27	32	Accensement	1	—	1
Échanges	9	11	20	Acte de réparation d'honneur	—	1	1
Ventes mobilières	0	11	11	<i>Total</i>			38
Rétrocessions de bail	3	6	9	Pourcentage de l'ensemble des actes : 3,70			
Adjudications de bols	3	1	3	Pourcentage des 967 actes classables : 3,93			
Procuracions pour résigner office	2	—	3	<i>Actes trop généraux ou indéterminés pour être classables</i>			
Cessions d'usufruit	—	2	2	Ventes de droits successifs	—	12	12
Marchés	1	1	2	Abandonnements divers	5	3	8
P. V. d'Assemblée de maître-bouchers	—	2	2	Engagement de personnel	—	7	7
Désistement d'instance par maître-bouchers	—	1	1	Procuracions (sans autre indic.)	2	5	7
Vente d'office	—	1	1	Notoriétés	2	3	5
Démission in favorem	—	1	1	Accords	—	4	4
Contre-lettre	—	1	1	Ratifications	2	1	3
Reconnaissance de vente	—	1	1	Transactions	1	2	3
Cession de vente	—	1	1	Décharges	—	2	2
Remise de vente	1	—	1	Cautionnements	—	2	2
<i>Total</i>			689	Procès-verbal	—	1	1
Pourcentage de l'ensemble des actes : 67,15				Dépôt de mémoire	—	1	1
Pourcentage des 967 actes classables : 71,25				Désistement d'instance	—	1	1
<i>Actes en rapport avec le droit de la famille</i>				Réclamation	—	1	1
Contrats de mariage	3	34	37	Consentement	—	1	1
Inventaires	1	11	12	Illisible	1	—	1
Licitations	1	11	12	<i>Total</i>			59
Renonciations à succession	—	12	12	Pourcentage de l'ensemble des actes : 5,75			
Donations	3	8	11	<i>TOTAUX GÉNÉRAUX</i>			
Testaments (ou dépôts de)	1	7	8		352	674	1026
Remises d'héritage	—	2	2				

Les actes relatifs au droit ecclésiastique et féodal, bien que sensiblement plus nombreux qu'à Troyes (14,66 % de l'ensemble des actes; 16,55 % des actes classables), viennent au dernier rang.

Dans les deux villes le commerce des offices est faible : à Troyes on note une vente d'office, 3 procurations pour résigner et une démission in favorem; à Rouen, malgré la présence du Parlement qui justifie une plus grande activité dans ce domaine (l'existence d'une importante noblesse et bourgeoisie de robe explique aussi sans doute la moindre faiblesse que dans plusieurs des autres grandes villes de province des activités de droit familial et traditionnel), on ne relève que 10 ventes d'offices et une nomination. Cette constatation va dans le sens de l'opinion que nous avons exprimée ailleurs, selon laquelle il conviendrait de revenir

TABLEAU II
Rouen — 1749

Nature des actes	M° Le Dars	M° Ozanne	M° Baron	Total	Nature des actes	M° Le Dars	M° Ozanne	M° Baron	Total
<i>Actes se rapportant directement à des opérations de crédit</i>					<i>Actes relatifs au droit d'Ancien Régime (spécialement questions ecclésiastiques et nobiliaires)</i>				
Quittances	33	13	23	69	Répétitions et significations de grades	12	1	3	16
Constitutions	28	10	19	57	Fiefs	5	3	7	15
Transports	7	4	9	20	Déclarations d'aveu	12	—	—	12
Titres nouveaux	15	1	1	17	Prises de possession de cure ou prieuré	5	—	2	7
Obligations	3	2	1	6	Nomination de chapelain ou curé	5	—	—	5
Délaissements	6	—	—	6	Résignation de cure ou chapelle	4	—	—	4
Reconnaissance au profit de	—	2	1	3	Résiliements de fief	1	1	1	3
Delays	—	1	2	3	Titre cléricale	3	—	—	3
Déguerpissement	—	—	1	1	Démissions de canoncat	2	—	—	2
Compte	—	—	1	1	Nomination au roi	—	—	1	1
Société	—	—	1	1	Supplément de pension (par le curé à la maîtresse d'école)	1	—	—	1
Total				184	Désistement d'archevêque	1	—	—	1
Pourcentage de l'ensemble des actes : 37,47					Réquisition de canoncat	1	—	—	1
Pourcentage des 435 actes classables : 42,30					Émission de vœux à l'Ordre de Malte	1	—	—	1
<i>Actes de mutation de propriété ou de jouissance (comportant souvent une opération de crédit) et autres actes en rapport avec l'activité économique</i>					<i>Actes trop généraux ou indéterminés pour être classables</i>				
Ventes	18	12	20	50	Procurations	14	—	1	15
Baux	18	1	—	19	Procès-verbaux	4	2	4	10
Ventes d'offices	7	1	2	10	Dépôts (sans indication)	—	2	4	6
Cessions	—	5	3	8	Accords	1	3	2	6
Nomination à office	1	—	—	1	Transactions	3	—	2	5
Retrocession de bail	1	—	—	1	Cautionnements	1	—	1	2
Total				89	Reconnaissances de contrat	2	—	—	2
Pourcentage de l'ensemble des actes : 18,13					Notoriété	1	—	—	1
Pourcentage des 435 actes classables : 20,46					Dépôt (de sentence arbitrale)	1	—	—	1
<i>Actes en rapport avec le droit de la famille</i>					<i>Actes trop généraux ou indéterminés pour être classables</i>				
Contrats et reconnaissances de mariages	14	6	14	34	Procès-verbaux	4	2	4	10
Inventaires	10	3	14	27	Dépôts (sans indication)	—	2	4	6
Donations (et dépôts de)	7	—	1	8	Accords	1	3	2	6
Testaments (et dépôts de)	3	—	4	7	Transactions	3	—	2	5
Accord entre frères et sœurs	4	—	—	4	Cautionnements	1	—	1	2
Décharges exécut. testam.	2	—	—	2	Reconnaissances de contrat	2	—	—	2
Fondations	2	—	—	2	Notoriété	1	—	—	1
Accord entre hérit. et exécut. testam.	1	—	—	1	Dépôt (de sentence arbitrale)	1	—	—	1
Liquidation et partage	1	—	—	1	Décharge	—	—	1	1
Renonciation à communauté	1	—	—	1	Consentement	—	—	1	1
Arbitration de legs	—	1	—	1	Compromis	—	—	1	1
Réserve à partage	1	—	—	1	Arbitration	—	—	1	1
Lotissement	—	—	1	1	Illisibles ou indéterminés	1	2	1	4
Total				90	Total				56
Pourcentage de l'ensemble des actes : 18,33					Pourcentage de l'ensemble des actes : 11,40				
Pourcentage des 435 actes classables : 20,69					TOTAUX GÉNÉRAUX	263	76	152	491

sur celle généralement admise d'après laquelle le décollage économique aurait été gêné en France par l'utilisation en l'achat d'offices au lieu d'investissements commerciaux ou industriels des disponibilités financières de la bourgeoisie.

Accessoirement, et sans attribuer une importance excessive à nos résultats, surtout pour Rouen où nous ne disposons que du répertoire de M^e Le Dars pour ce travail, nous avons essayé de mesurer l'activité saisonnière du notariat des deux villes en cause en 1749 (voir tableaux III et IV). Elle semble révéler un rythme saisonnier, avec un minimum automnal déjà remarqué dans nos travaux antérieurs.

Il n'est évidemment pas possible de conclure autrement que de façon provisoire une étude aussi partielle que celle-ci. Il semble néanmoins certain qu'elle confirme nos travaux

TABLEAU III

Troyes — 1749 — Répartition mensuelle des actes

Mois	Étude Fauveau				Étude Chastet				
	Nombre d'actes	Rang	Période la plus active	Période la moins active	Nombre d'actes	Rang	Période la plus active	Période la moins active	
Janvier	118	3	↓		31	6	↓		
Février	84	10			23	10			
Mars	116	5			32	4			
Avril	112	7			37	2			
Mal	131	2			-----		-----		↑
Juin	113	6			-----		-----		
-----	-----	-----	-----		-----				
Juillet	98	9	↑		29	8	↑		
Août	79	11			34	3			
Septembre	79	11			24	9			
Octobre	105	8			21	11			
-----	-----	-----	-----		-----		↑		
Novembre	117	4	-----		-----				
Décembre	132	1	-----		-----				

1. (dont une série de 22 baux.)

2. (dont une série de 16 baux.)

TABLEAU IV

*Rouen — 1749 — Répartition mensuelle des actes
(Étude Le Dars)*

Mois	Nombre d'actes	Rang	
Janvier	18	8	} Période où se retrouvent ensemble les 3 mois les plus actifs
Février	17	9	
Mars	26	3	
Avril	34	1	
Mal	28	2	
Juin	22	7	
Juillet	25	4	} Période où se retrouvent ensemble les 3 mois les moins actifs
Août	25	4	
Septembre	13	12	
Octobre	24	6	
Novembre	17	9	
Décembre	14	11	
	263		

antérieurs et concomitants ⁽¹⁾ selon lesquels l'activité qu'on attribue traditionnellement aux notaires des xvii^e et xviii^e siècles ⁽²⁾, celle de l'application du droit de la famille (contrats de mariage, inventaires, testaments et donations) et accessoirement du droit spécifique d'« Ancien Régime » (droit féodal et ecclésiastique notamment), était en réalité secondaire, l'essentiel de l'activité notariale étant consacré au domaine économique, notamment à celui du crédit, que si Rouen présentait des aspects un peu différents de certaines autres villes de province, pour des raisons qu'il y aura lieu d'approfondir, mais qui tiennent probablement au poids relatif de sa vie parlementaire, la majeure partie de l'activité notariale dans les deux villes considérées était consacrée à des actes en rapport direct avec l'économie et le crédit, que la part dévolue au droit familial était minoritaire et celle consacrée au droit nobiliaire et ecclésiastique faible. L'ensemble de nos travaux en cours sur le notariat de Paris et de grandes villes provinciales va dans le même sens et paraît devoir déboucher sur une mise en évidence d'une plus grande modernité de l'activité notariale, et de la vie économique, financière et juridique qu'elle traduit, qu'il n'était généralement admis pour la France d'Ancien Régime.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, le présent travail, où nous n'avons d'ailleurs utilisé qu'une très faible partie de la documentation statistiquement analysable des archives notariales ⁽³⁾ suggèrera peut-être, c'est du moins notre espoir, de nouvelles et fécondes recherches d'histoire socio-économique avec des méthodes plus élaborées dans les fonds des actes notariés de province par des chercheurs plus qualifiés que nous.

Jean-Paul POISSON

1. Les analyses des répertoires ou des actes dans les villes de province étudiées donnent les résultats résumés dans le tableau suivant :

Villes	Actes relatifs à la vie économique (en % des actes classables)	Dont activité de crédit (en % des actes classables)	Droit familial (id.)	Droit d'Ancien Régime (id.)	Actes relatifs au commerce des offices		Observations
					Nombres	% des actes classables	
Reims	85,82	17,20	12,86	1,31	Néant		(A Reims et Lyon tous les actes de droit d'Ancien Régime sont relatifs à la vie ecclésiastique)
Troyes	86,63	14,38	10,44	3,93	5	0,52	
Orléans	80,41	52,69	18,75	0,84	2	0,24	
Amiens	78,67	28	18	3,33	1	0,33	
Lille	74,04	14,10	25,64	0,32	3	0,96	
Lyon	68,76	41,43	27,76	3,47	1	0,22	
Rouen	62,76	42,30	20,46	16,55	11	2,53	
Paris	71,32	50	26,48	2,20	21	1,12	
Versailles	59,12	28,69	33,17	7,70	Néant		

2. A titre informatif, signalons qu'en 1698 le répertoire de M^e Le Marchand père, notaire à Rouen, comportait 104 numéros : 54 actes relatifs au crédit (18 constitutions, 18 quittances, 13 transports, 3 titres nouveaux, une obligation et un compte), soit 51,92 % du total des actes et 57,44 % des actes classables; 15 autres actes d'intérêt économique (12 ventes et 3 cessions), soit 14,43 % du total et 15,95 % des actes classables; 20 actes de droit familial (10 contrats de mariage, 3 dépôts et reconnaissance de mariage, 3 inventaires, une constitution pupillaire, une donation, un testament et un lotissement), soit 19,23 % du total et 21,28 % des actes classables; 5 actes de droit d'Ancien régime (2 titres cléricaux, 2 grades, un fief), soit 4,81 % du total et 5,33 % des actes classables; 10 actes inclassables dans les susdites catégories (4 accords, 1 procès-verbal, une sentence arbitrale, une transaction, une décharge, deux actes illisibles), soit 9,61 % de l'ensemble des actes. Les actes dévolus à l'activité économique représentaient donc 66,35 % du total et 77,39 % des actes classables. On ne relève aucune vente d'office.

3. Voir à cet égard les nombreux articles publiés par nous dans ce domaine en ce Journal depuis 1951.